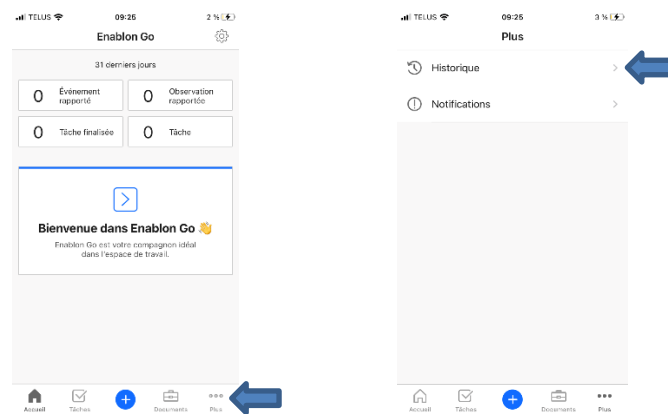


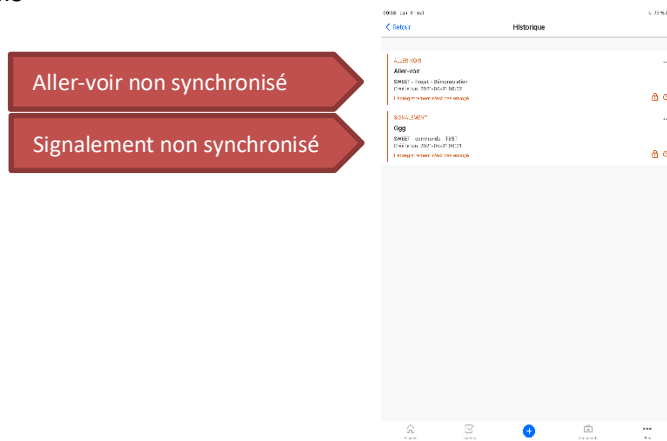
En suivant les étapes suivantes, validez régulièrement que l'information est synchronisée à la plateforme Web Enablon. En cas de mise à jour de l'application mobile Enablon GO ou de reconnexion avec un Code QR, les signalements et les allers-voir non synchronisés seront définitivement supprimés et perdus.

### Valider régulièrement l'état de la synchronisation avec Enablon

1. Ouvrir l'application mobile Enablon GO.
2. Cliquer sur « ... Plus » au bas pour visualiser l'état de la synchronisation de vos signalements et allers-voir.



3. Si la synchronisation n'est pas réalisée, le signalement ou l'aller-voir aura une étiquette « Non soumis »

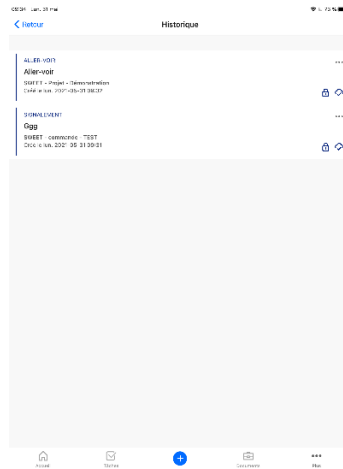


### Faire la synchronisation

1. Avoir accès à un réseau WiFi ou un réseau cellulaire (données cellulaires)
2. Ouvrir le téléphone intelligent et l'application mobile Enablon Go
3. Aller sur « l'historique » et valider que la synchronisation est complétée

## AIDE-MÉMOIRE

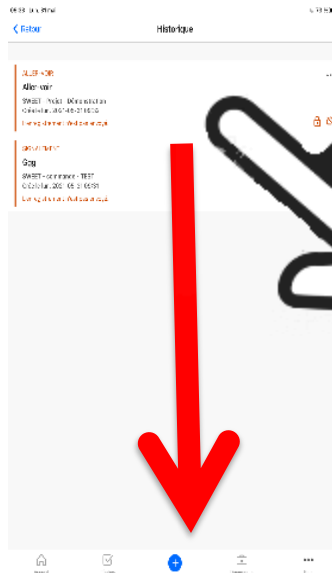
### Enablon – Synchroniser les signalements et les allers-voir



Aller-voir synchronisé

Signalement synchronisé

- 4. Si la synchronisation ne s'est pas complétée automatiquement, vous pouvez la forcer en glissant votre doigt de haut en bas de l'écran « Historique »**



Des questions ? Pour joindre le Centre de services SSE :

Interne : 840-4244

Externe : 514 840-4244

Courriel : [>DPSSE Centre de services](#)